

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES**

**ORGANISATEUR EN 2014 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup>  
CONCOURS  
DE TECHNICIEN TERRITORIAL  
Spécialité "Services et intervention techniques"**

Le Centre de gestion de la FPT des Landes a organisé en 2014 le concours de technicien territorial en partenariat avec les centres de gestion de l'Ariège (09), de la Charente (16), de la Charente-Maritime (17), de la Dordogne (24), du Gard (30), de la Haute-Garonne (31), de la Gironde (33), de l'Hérault (34), du Lot (46), du Lot et Garonne (47), des Pyrénées-Orientales (66), du Tarn (81) et de la Vienne (86) dans la spécialité "Services et intervention techniques". Les 9 autres spécialités ont été organisées par d'autres centres de gestion de l'interrégion Grand Sud-Ouest.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**Epreuve écrite d'admissibilité**

	Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne	Seuil d'admissibilité
<b>Externe</b>	19	75	42	44 %	6.13/20	8.50/20
<b>Interne</b>	21	206	160	22.33 %	9.57/20	10/20
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	2	7	5	28.57 %	9.95/20	10/20
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>288</b>	<b>207</b>	<b>28.12 %</b>	-	-

**Epreuve orale d'admission**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% candidats présents	Moyenne	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents)
<b>Externe</b>	8	8	100 %	11.11/20	11.30/20	6	14.3 %
<b>Interne</b>	81	80	98.8 %	11.35/20	11.88/20	32	20 %
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	3	3	100%	11.50/20	12.13/20	2	40%
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>91</b>	<b>98.9 %</b>		-	<b>40</b>	<b>19.3 %</b>

Remarque: Compte tenu du niveau des candidats, la totalité des postes du concours externe et du troisième concours n'a pas été pourvue. Le jury a décidé le transfert réglementairement prévu de 11 postes vers le concours interne.

## STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats inscrits				Sexe	
CDG des Landes	Centres partenaires Interrégion Grand Sud-Ouest		Autres	Hommes	Femmes
	Région Aquitaine	Hors région Aquitaine			
41 (14.23%)	66 (22.92%)	110 (38.19%)	71 (24.65%)	269 (93.40%)	19 (6.60%)

### Préparation des candidats et niveaux de diplôme :

	EXTERNE		INTERNE		3 <sup>ème</sup> VOIE	
	/Inscrits	/Lauréats	/Inscrits	/Lauréats	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	18.7 %	33.33 %	34.3 %	34.38 %	71.4 %	100 %
Préparation personnelle	<b>61.3 %</b>	33.33 %	<b>45.8 %</b>	<b>46.88 %</b>	28.6 %	0 %
Autre	1.3 %	0 %	2 %	3.13 %	-	-
Non renseigné	18.7 %	33.33 %	17.9 %	15.63 %	-	-
Niveau I (Maîtrise et +)	4 %	0 %	0.5 %	3.13 %	-	-
Niveau II (Licence)	5.3 %	16.67 %	2.5 %	3.13 %	-	-
Niveau III (BTS, DEUG)	<b>44 %</b>	<b>66.66 %</b>	19.9 %	25 %	42.8 %	50 %
Niveau IV (Bac)	42.7 %	0 %	33.3 %	<b>46.87 %</b>	14.3 %	0 %
Niveau V (CAP, BEP)	2.7 %	16.67 %	<b>42.8 %</b>	21.87 %	42.9 %	50 %
Niveau VI (sans diplôme)	1.3 %	0 %	1 %	0 %	-	-

Les candidats au concours externe doivent être titulaires d'un baccalauréat technologique, d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des 10 spécialités ouvertes au concours. Certains candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont pu bénéficier, soit du dispositif d'équivalence de diplôme avec un avis favorable de la commission REP placée auprès du CNFPT (1 candidat), soit d'une dérogation en tant que mère ou père de trois enfants (3 candidats).

**Remarque :** Parmi les candidats au concours externe, 53.33 % des candidats inscrits et 83.32% des lauréats sont titulaires d'un diplôme permettant l'inscription au concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

# PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

## ❶ Les épreuves d'admissibilité

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par tous les CDG organisateurs de ce concours. Ces épreuves ont eu lieu le 9 avril 2014 à Morcenx. Elles ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

**Concours externe** : Une unique épreuve constituée de questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat :

- à analyser un dossier pour en identifier les informations pertinentes
- à élaborer des réponses construites
- à maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments du dossier.

Cette épreuve n'est en aucune manière une épreuve de synthèse de l'ensemble des éléments du dossier. Le candidat doit trouver dans le dossier les éléments nécessaires à l'élaboration des réponses, mais des connaissances et des compétences sont attendues pour comprendre les questions, identifier les informations les plus pertinentes et présenter les éléments de réponses.

Le sujet, composé de 8 questions, portait sur l'activité d'un centre technique municipal. Un barème précis est indiqué pour chaque question.

Les notes pour cette épreuve sont très faibles (de 2.20 /20 à 10.75 /20).

Les correcteurs constatent que :

- les questions et les documents sont mal compris
- les candidats ne maîtrisent pas les connaissances techniques requises.

**Concours interne et troisième concours** : Une unique épreuve consistant en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments de ce dossier
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport technique
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

Le sujet consistait en la rédaction d'un rapport technique sur la gestion des déchets de chantier dans une communauté d'agglomération de 20 000 habitants avec des documents à l'appui (25 pages)

Les notes de cette épreuve (de 0 /20 à 16 /20 pour le concours interne, de 7.75/20 à 12.25/20 pour le troisième concours) révèle un niveau hétérogène.

Les correcteurs constatent :

- des lacunes dans la rédaction d'un rapport technique
- des difficultés à s'approprier la documentation qui était très abondante dans ce sujet.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité. 13 candidats au concours externe et 19 candidats au concours interne ont obtenu une note inférieure à 5/20 et ont ainsi été éliminés.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours. Le jury s'est réuni le 20 mai 2014 pour en délibérer. 92 candidats sont déclarés admissibles, soit 44,44 % des candidats présents.

## ② Les épreuves d'admission

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)	<b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)	<b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)

Les membres du jury ont conduit les entretiens du 16 au 18 juin 2014 au Centre de gestion à Mont de Marsan. Deux groupes d'examineurs chacun composé de 3 membres du jury ont mené les entretiens.

Affectée du même coefficient que l'épreuve écrite d'admissibilité, cette épreuve d'admission joue un rôle essentiel dans la réussite du concours.

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Dans un premier temps, le candidat présente un exposé pendant 5 minutes maximum. Dans un deuxième temps, le candidat est interrogé par le jury qui apprécie ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions du grade.

De manière spécifique, cette épreuve orale entend évaluer « la formation » et le « projet professionnel » pour les candidats de la voie externe, tandis qu'elle évalue « les acquis de l'expérience » pour les candidats de la voie interne et ceux de la troisième voie.

Les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances techniques du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management, d'organisation de service et de conduite de projet.

Les notes s'échelonnent pour cette épreuve de 6.5 /20 à 18 /20 pour le concours externe, de 5 /20 à 16.5 /20 pour le concours interne et de 8.5 /20 à 14 /20 pour le 3<sup>ème</sup> concours.

Les examinateurs soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de technicien territorial. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité et de spontanéité.

- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté.

- Certains candidats sont enfermés dans leur domaine d'activité ou leur poste de travail et manquent de curiosité par rapport aux autres métiers de la spécialité, ainsi qu'aux autres missions propres à ce grade.

- Des lacunes importantes ont été relevées en matière de connaissance de l'environnement territorial.

Pour conclure, les membres du jury constatent que, malgré le transfert de postes vers le concours interne, seuls 40 postes ont été pourvus sur les 42 postes ouverts. Ceci peut s'expliquer par le niveau insuffisant des candidats externes, notamment lors de l'épreuve écrite.

*Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes*

*La présidente, Isabelle Cailleton*